

Informations sur la protection des données dans le système de dénonciation

Informations sur le traitement des données à caractère personnel dans le cadre des rapports de dénonciation

1. Quelles informations ce document contient-il pour vous ?

Nous vous informons ci-dessous sur le traitement de vos données personnelles et sur vos droits en tant que personne concernée dans le cadre des rapports de dénonciation.

Ce faisant, nous veillons à respecter les exigences des lois applicables en matière de protection des données. Vous trouverez ci-dessous un aperçu détaillé de la manière dont nous traitons vos données et de vos droits.

2. Qui est conjointement responsable du traitement et qui est le délégué à la protection des données dans chaque cas ?

Le responsable du traitement chez thyssenkrupp AG est

thyssenkrupp AG
thyssenkrupp Allee 1
45143 Essen
Téléphone : +49 201 844-0
Courriel : whistleblowing@thyssenkrupp.com

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante

Courriel : compliance.gdpr@thyssenkrupp.com

Le responsable du traitement chez thyssenkrupp Polysius est

Thierry Dougerolles
thyssenkrupp Polysius France SAS
Immeuble Quanta
60 avenue André Roussin
13016 Marseille
France

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante

E-Mail : thierry.dougerolles@thyssenkrupp.com

3. Quelles catégories de données traitons-nous et d'où proviennent-elles ?

Nous traitons les données à caractère personnel que vous nous fournissez dans le cadre du rapport de dénonciation ou qui sont collectées dans le cadre d'une enquête. En principe, il est possible de soumettre des rapports de manière anonyme et vous n'êtes pas obligé de fournir des données personnelles. Si vous soumettez un rapport de dénonciation, les données ou catégories de données suivantes, entre autres, peuvent être traitées :

- alerte (faits rapportés) ;
- l'identité, les fonctions et les coordonnées des :
 - le dénonciateur ;
 - les personnes qui font l'objet de l'alerte ;
 - les personnes impliquées, consultées ou entendues dans le recueil ou le traitement de l'alerte ;
 - les facilitateurs et les personnes en contact avec le dénonciateur ;
- les informations recueillies dans le cadre de la vérification des faits rapportés ;
- les rapports des opérations de vérification ;
- l'issue de l'alerte.

À la seule condition que ces données soient nécessaires et pertinentes pour la procédure, les données suivantes peuvent être collectées et traitées : données salariales, données de communication professionnelle, données contractuelles, données de communication, données bancaires et de paiement, données sur les heures de travail, données techniques, données SAP, données sur les adhésions à des associations, preuves d'exécution / contrats / preuves de paiement, données accessibles au public et données obtenues auprès d'autorités publiques.

4. À quelles fins et sur quelle base juridique les données sont-elles traitées ?

Nous traitons vos données conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données et à toutes les autres lois et réglementations pertinentes.

Les données à caractère personnel sont traitées dans le but de mener des enquêtes de conformité internes. Ces enquêtes ont pour but d'identifier ou de réfuter des comportements susceptibles de relever du droit réglementaire et pénal et d'identifier ou de réfuter des violations des lignes directrices internes en matière de conformité. Les données à caractère personnel sont traitées en particulier pour les contrôles de plausibilité, la clarification des fautes, la mise en œuvre des obligations légales, l'adoption de contre-mesures et l'exercice de droits légaux.

Comme le prévoit l'article 6-II de la loi Sapin II, il est enfin spécifié que l'objet de la procédure de dénonciation ne peut être lié :

- les secrets de la défense nationale ;
- le secret médical ;

- les délibérations judiciaires confidentielles ;
- les enquêtes judiciaires confidentielles ;
- le secret professionnel de l'avocat.

La personne qui divulgue de telles informations risque non seulement de ne pas être protégée mais aussi, dans certains cas, d'être reconnue coupable d'avoir commis un délit.

En outre, vos données seront traitées dans le but de se conformer à la loi nationale de mise en œuvre de la directive (UE) 2019/1937 (directive de l'UE sur la dénonciation des dysfonctionnements).

Vos données personnelles sont traitées sur la base des fondements juridiques suivants :

- Art. 6 para. 1 lit. c) du règlement général sur la protection des données (RGPD) en liaison avec la loi de mise en œuvre nationale respective de la directive (UE)2019/1937 (directive de l'UE sur la dénonciation).
- Art. 6 para. 1 lit. f) du GDPR :
L'intérêt légitime consiste à faire valoir, à exercer et à défendre des droits légaux, à mettre en œuvre des réglementations légales, à mettre en œuvre et à développer le système de gestion de la conformité au sein du groupe Thyssenkrupp.

Pour la France :

- Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;
- Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux modalités de recueil et de traitement des alertes et fixant la liste des autorités extérieures établie par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à renforcer la protection des lanceurs d'alerte ;
- Lignes directrices du Défenseur des droits - Guide "Lanceurs d'alerte" - 2023 ;
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 ;
- CNIL, Délibération n° 2023-064 du 6 juillet 2023 abrogeant la délibération n° 2019-139 du 18 juillet 2019 portant adoption d'un référentiel pour les traitements de données à caractère personnel destinés à la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte et portant adoption d'un référentiel pour les traitements de données à caractère personnel destinés à la mise en œuvre d'un dispositif d'alerte.

5. Qui reçoit vos données ?

Toutes les données sont traitées de manière strictement confidentielle et ne sont mises à la disposition que des personnes impliquées dans le processus spécifique. Cela peut concerner essentiellement le groupe de personnes suivant :

- Responsable de l'enquête Agent de conformité
- Responsables de la conformité ou membres d'un organe collégial (par exemple, l'organe de conformité en matière pénale)

Dans le cas d'enquêtes techniques ou particulièrement complexes ou si la procédure de dénonciation concerne une autre société du groupe Thyssenkrupp, les données à caractère personnel collectées peuvent également être mises à la disposition des destinataires supplémentaires suivants :

- Dans l'entreprise concernée du groupe Thyssenkrupp :

- Responsable de la conformité de l'entreprise et/ou responsable régional de la conformité
- Les employés internes d'autres fonctions de l'entreprise concernées, telles que l'audit interne (AUD), les ressources humaines (HR), etc.
- Cabinets d'avocats et autorités policières, financières et autres

Les données à caractère personnel relatives à la procédure d'alerte peuvent également être transmises, régulièrement ou ponctuellement, à des prestataires de services externes tels que des prestataires de services informatiques (par exemple, si tout ou partie de la gestion de la procédure d'alerte est externalisée) ou des cabinets d'audit.

6. Combien de temps vos données seront-elles conservées ?

Les données à caractère personnel ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire au regard de la finalité du traitement. Par conséquent, des périodes de conservation différentes devraient s'appliquer en fonction des informations communiquées et de la manière dont l'affaire est traitée.

Les données personnelles relatives aux rapports (y compris la documentation correspondante) sont stockées dans une base de données spécifique :

- pendant le temps nécessaire pour traiter le rapport et assurer la protection du dénonciateur, des personnes faisant l'objet de l'alerte et de toute autre personne mentionnée au paragraphe 3 et impliquée dans la procédure de dénonciation ;
- en cas d'ouverture d'une procédure disciplinaire ou contentieuse à l'encontre d'une personne mise en cause ou de l'auteur d'un signalement abusif, jusqu'à la fin de la procédure éventuelle ou du délai de prescription des recours contre la décision prise.

À compter de la date de communication du résultat final de la procédure de dénonciation ou de toute procédure disciplinaire ou contentieuse, les données à caractère personnel collectées au cours de la procédure de dénonciation sont totalement anonymisées et conservées pendant une durée de 10 ans.

7. Vos données seront-elles transférées vers un pays tiers ?

En principe, vos données ne seront pas transférées à un pays tiers en dehors de l'UE/EEE. Dans des cas exceptionnels, le transfert de vos données vers des pays tiers à des sociétés du groupe concernées ou à des autorités impliquées peut s'avérer nécessaire pour le bon déroulement d'une enquête de conformité interne. Dans ces cas, le niveau de protection approprié est établi en fournissant des clauses types de protection des données (voir l'article 46, paragraphe 2, point c)). 46 (2) lit. c) GDPR). Vous pouvez demander de plus amples informations à ce sujet en utilisant les coordonnées ci-dessus.

8. Quels sont les droits en matière de protection des données que vous pouvez faire valoir en tant que personne concernée ?

Vous avez le droit de demander des informations sur les données personnelles stockées à votre sujet, Art. 15 DU RGPD. En outre, vous pouvez demander la rectification ou l'effacement de vos données, art. 16 ET 17 DU RGPD. Vous pouvez également avoir le droit de limiter le traitement de vos données et le droit de recevoir les données que vous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, à condition que cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui, Art. 18, 20 GDPR.

Si vous nous avez donné votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez le retirer à tout moment avec effet pour l'avenir. Cela n'affecte pas la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

Pour exercer ces droits, veuillez contacter l'organisme responsable ou le délégué à la protection des données mentionné à la section 2.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, qui est expliqué plus en détail à la fin du présent avis de protection des données.

Vous avez également la possibilité de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la protection des données, Art. 77 GDPR.

Pour la France, l'autorité de contrôle de la protection des données est la CNIL :

- **En ligne :**
cnil.fr/fr/plaintes
- **Par courrier ordinaire :**
Commission nationale de l'informatique et des libertés
Service des plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA80715
75334 PARIS CEDEX 07

Informations sur votre droit d'opposition conformément à l'art. 21 du règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vous avez le droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement de données à caractère personnel vous concernant qui est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD (traitement de données fondé sur une mise en balance des intérêts) ; cela s'applique également à tout profilage fondé sur cette disposition au sens de l'article 4, paragraphe 4, du RGPD.

Si vous vous y opposez, nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel, à moins que nous puissions démontrer l'existence de motifs légitimes impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Information conformément à l'art. 26 para. 2 GDPR sur la responsabilité conjointe :

La responsabilité conjointe des parties s'applique au fonctionnement et à l'organisation du système d'alerte au sein du groupe Thyssenkrupp. Cela comprend l'administration interne du système d'alerte et la mise en œuvre des procédures d'alerte. Les parties utilisent à cette fin un système uniforme de gestion de la conformité et des systèmes informatiques uniformes. Les parties ont convenu que les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits en matière de protection des données directement auprès de thyssenkrupp AG en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessus. Les personnes concernées peuvent néanmoins exercer leurs droits à l'encontre de toute partie conjointement responsable.

Statut : Juillet 2024